



## Prêt d'une somme d'argent à un ami vivant à l'étranger: comment le récupérer?

Par **SophieB63**, le 12/01/2019 à 17:46

Bonjour,

Il y a plus d'un an j'ai prêté 15000 euros à un ancien collègue, ami, qui avait besoin de cash flow pour un projet sur lequel il travaillait.

Nous avons fait signé une reconnaissance de dette, et avons fixé un montant d'interet et une date d'échance (un an après). proche de la date nous avons repris contact. Il a demandé si le remboursement pouvait se faire en plusieurs fois, j'ai accepté et pendant plus de deux mois il m'a menée par le bout du nez en disant que le virement allait se faire, qu'il vaait pris contact avec sa banque etc etc. Bref je lui ai fait confiance en le relançant tous les 3 jours.

Je souhaiterai maintenant passer à l'étape suivante mais il habite à l'étranger. comment procéder pour envoyer une lettre de mis en cause puis de passer éventuellement à l'étape suivante; puisque je pense qu'il ne me remboursera pas sous 8 jours...

Etant donné le montant du prêt, il semblerait que ce soit via le tribunal de grande instance? avoir un avocat est-il obligatoire? combien de temps est-ce que cela peut prendre? quels seront les coûts?

merci de votre aide

Par **youris**, le 12/01/2019 à 18:10

bonjour,

vous pouvez commencer par une mise en demeure par LRAR puis si nécessaire saisir le TGI qui est compétent au vu du montant de la dette, l'avocat est obligatoire.

ensuite il faudra rendre exécutoire la décision dans le pays de résidence de votre débiteur, ce qui ne sera pas simple.

salutations

Par **SophieB63**, le **12/01/2019** à **18:30**

Bonsoir,

je vous remerci de votre réponse rapide, dans ce cas le pays concerné est les Pays-Bas, me conseillez vous du coup de trouver un avocat au pays-bas? ou est-ce que le TGI a des "relations" avec des tribunaux aux pays-bas?

combien coûte une telle action en justice? (fourchette?)

encore merci!